



Assemblée générale

Distr. générale
30 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Cinquième Commission

Point 17 e) ii) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants

dans les organes subsidiaires et autres nominations :

Commission de la fonction publique internationale

Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission

Note du Secrétaire général

Additif

1. En ce qui concerne la présidence et la vice-présidence de la Commission, il est rappelé que l'article 2 du statut de la Commission stipule ce qui suit :

« La Commission se compose de quinze membres nommés par l'Assemblée générale, dont deux, choisis respectivement comme président et vice-président, exercent leurs fonctions à temps complet. »

2. Les postes de président et de vice-président de la Commission de la fonction publique internationale deviendront vacants le 1er janvier 2003.

3. Le Gouvernement tunisien a présenté un candidat au poste de président de la Commission de la fonction publique internationale. Le Gouvernement polonais a présenté un candidat au poste de vice-président.

4. Les curriculum vitae des candidats sont joints en annexe.



Mohsen Bel Hadj Amor (Tunisie)

Eugeniusz Wyzner (Pologne)
